

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2026

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Olivier RAVARD, Emilie BATARD, Denis PRIOU, Maureen BLONDEAU (Adjoints), Anne ATHIMON-GARDAHAUT, Louise BELLEIL, Marie-Paule BELLEIL, Ann BENOIST, Florentin BOISSON, Yves BOURÉ, Marie-Dominique BRANCHEREAU, Sonia BRETTEL, Yann DENIAUD, Christophe DEROUIN, Arnaud FORGET, Hubert LEBOT, Didier LESEAULT, Stéphanie LUCAS, Sébastien MEDARD, Géraldine PARRAIN

EXCUSÉS : néant

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Louise BELLEIL a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Approuvé à l'unanimité.

2026-05-01 – CONVERSION DE LA CHAUFFERIE GAZ A LA GÉOTHERMIE POUR LE BÂTIMENT « L'ESCAPADE » : CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le bâtiment de l'espace enfance jeunesse bibliothèque dénommé « L'Escapade » est actuellement chauffé au gaz, et qu'il est prévu de modifier ce mode de chauffage, pour passer à un système de chauffage par géothermie.

Après consultation, BATIMGIE a présenté une offre comme suit :

PRESTATIONS	MONTANT HT	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
1 ^{er} devis d'août 2025	8.769,00 €	10.522,80 €	Montant initial des travaux estimé à 80.000 € HT
2 ^{ème} devis d'avril 2026	6.081,00 €	7.297,20 €	Devis complémentaire car montant final des travaux estimé à 135.000 € HT
TOTAL	14.850,00 €	17.820,00 €	

Après en avoir délibéré :

- Le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ, APPROUVE** la proposition du bureau d'études BATIMGIE pour un montant de 14.850,00 € HT, soit 17.820,00 € TTC

2026-05-02 – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE TERRITOIRE D'ÉNERGIE 44 ET LA COMMUNE DE JOUÉ-SUR-ERDRE POUR INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE À GÉOTHERMIE DANS LE BÂTIMENT « L'ESCAPADE » : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-31,

Vu le Code de l'énergie,

Vu les statuts de TE44, et notamment son article 6-3,

Vu la délibération n°2024-03-19 du conseil municipal de la Commune de Joué-sur-Erdre en date du 25 mars 2024, actant son adhésion au service « Conseil en énergie partagé » délivré par TE44,

Vu la délibération n°CS-2025-005 en date du 13 février 2025, approuvant le renouvellement de l'opération « CONIFERE » en 2025 par le biais d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt à destination de l'ensemble des collectivités adhérentes au service « CEP » de TE44, ayant pour objet l'accompagnement aux travaux de conversion de chaufferies alimentées en énergie « fossile » par une solution intégrant une énergie renouvelable,

Vu le projet de convention de subvention joint en annexe,

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n° 14-3-7 du 23 octobre 2014 modifiée et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse www.ademe.fr,

Vu la délibération n° 2025-032 du Comité syndical de TE44 en date du 27 mars 2025 relative à la candidature de TE44 au programme CCRt3,

Vu la convention de mandat n° 24PLD0309 en date du 6 octobre 2025 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME à TE44 – Contrat chaleur renouvelable territorial 2025-2029,

Vu la délibération n° CS-2025-076 du Comité syndical de TE44 en date du 4 décembre 2025 concernant la mise en œuvre des règles de financières du programme CCRt3,

Vu la demande d'aide financière présentée par la Commune de Joué-sur-Erdre le 16/10/2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Attribution des Aides en date du 14/04/2026,

Considérant que TE44 et l'ADEME ont signé un Contrat chaleur renouvelable territorial d'une durée de 4 ans,

Considérant qu'au travers de ce contrat, l'ADEME mandate TE44 pour l'instruction et le versement des subventions octroyées dans le cadre du Fonds Chaleur à partir d'une avance de ce fonds régulièrement reconstituée,

Considérant que la Commune de Joué-sur-Erdre s'est montrée intéressée par le programme d'accompagnement, étant propriétaire d'un bâtiment utilisant une chaudière alimentée en énergie fossile et souhaitant la remplacer par une solution intégrant une énergie renouvelable pour le :

« Bâtiment L'Escapade »

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 143.769,00 € HT (maîtrise d'œuvre confiée à Batimgie + travaux d'installation de chaudière géothermie).

Considérant que dans le cadre de ce marché de travaux, la Commune de Joué-sur-Erdre peut prétendre à l'obtention de subventions, notamment de la part de l'ADEME, pour un montant maximum de 32.000,00 euros,

Considérant que les subventions de l'ADEME sont, dans le cadre de telles opérations, versées à la Commune par l'organisme Territoire d'Énergie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, À L'UNANIMITÉ :

- **D'approuver le contenu du projet de convention de financement joint en annexe**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

2026-05-03 – VENTE PAR LA COMMUNE DE JOUÉ-SUR-ERDRE AU SDIS 44 DE LA PARCELLE CADASTRÉE YE 457 RUE DE LA CORNILLETERIE : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER L'ACTE NOTARIÉ DE VENTE

Le conseil municipal,

Considérant la proposition faite par Monsieur le Maire à Monsieur le Président du SDIS 44 pour céder la parcelle cadastrée YE 457, dans le but de construire un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (=CIS) dans la future Zone d'Activités, rue de la Cornilleterie à Joué-sur-Erdre,

Vu le plan de division réalisé par le Cabinet de Géomètres ARRONDEL, ayant attribué à cette parcelle communale la référence cadastrale YE n° 457, pour une contenance de 31 ares 70 centiares,

Considérant que la cession de la parcelle communale cadastrée YE 457 fait partie du domaine privé de la Commune, et qu'elle n'est pas affectée à la circulation publique,

Considérant qu'à ce titre, cette demande de cession de parcelle communale ne nécessite pas de désaffectation de l'usage du public, ni de déclassement du domaine public ; ni d'enquête publique préalable à toute cession de bien public,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 21/04/2026, ayant estimé la valeur vénale de ce projet de cession au prix de 4 € le m², soit l'ensemble à 4 € X 3.170 m² = 12.680 € HT,

Après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **Donne son accord pour vendre la parcelle YE 457, d'une superficie de 3.170 m², au prix de un euro (1 €) symbolique**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente en l'Étude de Maîtres MICHEL et MANCHEC, Notaires à Riaillé**

L'ensemble des frais de géomètre, notariés et hypothécaires seront à la charge de la Commune de Joué-sur-Erdre.

2026-05-04 – BUDGET COMMUNE 2026 : DÉCISION MODIFICATIVE n° 1

Le Conseil municipal,

Vu le Budget Primitif 2026,

Considérant que dans le bâtiment Espace Enfance Jeunesse Bibliothèque, bâtiment dénommé « L'Escapade », sont prévus des travaux de dépose de l'actuelle chaudière gaz, pour la remplacer par une chaudière à géothermie,

Considérant que de tels travaux doivent être payés sous article *D 2131 – Constructions sur bâtiments publics (ou D-231 – immobilisations corporelles en cours)*,

Considérant qu'il a déjà été inscrit au Budget Primitif 2026 la somme de 110.522,80 euros pour ces travaux et pour la maîtrise d'œuvre Batimgie,

Considérant que le montant prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre devraient s'élever à la somme finale de 180.000,00 euros TTC,

Considérant dans ces conditions qu'il convient d'ajouter une somme de 180.000 – 110.522 = 69.478 euros,

Considérant qu'une décision modificative doit opérer un équilibre et comptable et budgétaire à la fois, tant en section de fonctionnement que d'investissement,

Décide, **À L'UNANIMITÉ**, d'adopter la Décision Modificative suivante :

OBJET	MODIFICATION DES CRÉDITS EN DÉPENSES		MODIFICATION DES CRÉDITS EN RECETTES	
	ARTICLE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT
Constructions sur bâtiments publics	DI 2131	+ 69.478 <i>(reliquat nécessaire pour atteindre les 180.000 euros)</i>		
Constructions sur bâtiments publics	DI 2131	+ 16.006 <i>(somme ajoutée pour que dépenses nouvelles = recettes nouvelle)</i>		
Subventions par autres groupements (TE 44)			RI 13258	+ 40.000
Subventions par autres groupements (ADEME)			RI 13258	+ 32.000
Subventions par autres groupements (certificats d'économie d'énergie)			RI 13258	+ 13.484
TOTAUX		+ 85.484 en dépenses		+ 85.484 en recettes

2026-05-05 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2027

Le tirage au sort portant sur la liste générale des électeurs donne les jurés suivants :

Nom	Prénoms	Date de naissance Age (> 23 ans en 2027. Donc né avant et jusqu'en 2004)	Lieu de naissance	Domicile	Profession
LEVEQUE	Edouard	05/08/1994	Nantes (44)	210 rue de Bellevue Notre-Dame-des-Langueurs	Docteur en biologie santé

MARCHAND	Pierre	01/02/1988	La Roche-sur-Yon (85)	602 Grand Landes 44390 SAFFRÉ (nouvelle adresse suite à déménagement hors commune)	Infirmier
ROUAUD	Muriel	18/11/1984	Nantes (44)	3 lotissement du Barrage La Demenure	Régisseuse d'œuvres d'art dans un musée
BENEITO	Alexia	15/11/1991	Nantes (44)	3 Le Haut Rouvray	Professeur des écoles
FAUCHEUX	Marjorie	24/07/1975	Tours (37)	6 Le Plessis	Dessinatrice-projeteuse
MONTANYA	Laurent	12/02/1973	Béziers (34)	96 rue du Lac La Demenure	Chargé de maintenance sécurité

2026-05-06 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (=CCID)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation de présenter une liste de contribuables qui, conformément à l'article 1650 du CGI code général des impôts, sont susceptibles de constituer la Commission communale des impôts directs, sur nomination du directeur des services fiscaux.

La liste suivante est établie :

COMMISSAIRES PROPOSÉS

N°	Nom, prénom	Profession	Adresse	Age (> 25 ans)	Taxes représentées		
					Fonc.	Hab.	Prof.
1	PÉTARD Guy	Retraité	110 rue Marin de Charette	69	X	X	
2	VOISIN Roseline	Retraîtée	4 Le Bois	64	X	X	
3	PRIOU Denis	Retraité	507 La Braudière	62	X	X	
4	MONNIER Hélène	Retraîtée	La Lande	74		X	

5	TARIOT Paul	Agriculteur	102 Les Aubertières	55	X	X	
6	MEDARD Annie	Retraitée	17 rue de la Pommeraie	75	X	X	
7	LERAY Stéphane	Agriculteur	1 La Fumerie	57	X	X	
8	TROVALLET Frédéric	Agent Territorial	6 Le Plessis	52	X	X	
9	DESORMEAUX Patrice	Retraité	64 rue du Lac	70	X	X	
10	TROCHU Daniel	Retraité	8 La Gicquelière	74	X	X	
11	LEBOT Hubert	Retraité	2 La Romeraie	64	X	X	
12	BAREL Ghislaine	Retraitée	313 Rue de l'Erdre	68	X	X	
13	LE GUALES Yann	Propriétaire de bois	1 Lucinière	74	X	X	
14	HAROUET Eliane	Sans profession	41 rue Marin de Charette	70	X	X	
15	POTIRON Dominique	Agriculteur	8 La Gannerais 44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	55	X	X	
16	JAUNASSE	Yanick	Le Bouillon Jaune 44850 MOUZEIL	73	X	X	
17	ROBAST Hervé	Retraité	2 Le Mortray	77	X	X	
18	BOURÉ Yves	Dessinateur industriel	9 rue Saint Léger	57	X	X	
19	BRANCHEREAU Marie-Dominique	Aide-soignante	15 rue Saint Léger	60	X	X	
20	NIEL Christiane	Retraitée	3 Le Veil Essart	78	X	X	
21	HARDY Stanislas	Retraité	44 rue du Stade	84	X	X	
22	DAYOT Marie-France	Retraitée	205 Vioreau	77	X	X	
23	PAILLUSSON Luc	Retraité	202 La Gicquelière	72	X	X	
24	DEROUIN Christophe	Agriculteur	2 Sainte Pauline	40	X	X	
25	BATARD Emilie	Conductrice accompagnatrice	3 Le Bas Rouvray	38	X	X	
26	GICQUEAU Jean-Baptiste	Retraité	La Mélatais	72	X	X	
27	FOUCHARD Rémi	Retraité	24 Bry	80	X	X	
28	BELLEIL	Marie-Paule	9 Lotissement Beau Rivage	69	X	X	
29	GUITTON Noëlla	Agricultrice	101 Les Aubertières	70	X	X	
30	TROCHU Paul	Retraité	1 La Gicquelière	71	X	X	
31	DE CORNULIER LUCINIÈRE Benoit	Retraité	4 rue des Bruyères 44 300 NANTES	82	X	X	
32	DE BODARD DE LA JACOPIÈRE Olivier	Propriétaire de bois	La Jacopière 53400 CRAON	68	X		

2026-05-07 – CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE POUR LA CANTINE

Le Conseil municipal,

Considérant qu'au niveau du restaurant scolaire plusieurs personnes seront absentes les 11 et 12 mai 2026,

Considérant qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer les emplois comme suit :**

AGENT CONCERNÉ	GRADE	DURÉE	OBSERVATIONS	AVANTAGE EN NATURE
RAVARD Sylvie	Adjoint technique	4 h 00 mn	Du 11.05.2026 au 12.05.2026 (remplacement Anaëlle)	néant

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

DIVERS

o

Séance levée à 21 h 35 mn

Jean-Pierre BELLEIL, Maire				
PÉTARD Guy, 1er Adjoint	VOISIN Roseline, 2ème Adjointe	RAVARD Olivier, 3ème Adjoint	BATARD Emilie, 4ème Adjointe	PRIOU Denis, 5ème Adjoint
BLONDEAU Maureen, 6ème Adjointe				

ATHIMON- GARDAHAUT Anne	BELLEIL Louise	BELLEIL Marie- Paule	BENOIST Ann	BOISSON Florentin
BOURÉ Yves	BRANCHEREAU Marie-Dominique	BRETEL Sonia	DENIAUD Yann	DEROUIN Christophe
FORGET Arnaud	LEBOT Hubert	LESEULT Didier	LUCAS Stéphanie	MEDARD Sébastien
PARRAIN Géraldine				

CM 11.05.2026
SÉANCE DU 11 MAI 2026

**MAIRIE DE
JOUÉ-SUR-ERDRE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	23	L'an deux mille vingt-six,
Présents	23	Le onze mai, à vingt heures,
Votants	23	Le Conseil municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 mai 2026

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Olivier RAVARD, Emilie BATARD, Denis PRIOU, Maureen BLONDEAU (Adjoints), Anne ATHIMON-GARDAHAUT, Louise BELLEIL, Marie-Paule BELLEIL, Ann BENOIST, Florentin BOISSON, Yves BOURÉ, Marie-Dominique BRANCHEREAU, Sonia BRETTEL, Yann DENIAUD, Christophe DEROUIN, Arnaud FORGET, Hubert LEBOT, Didier LESEAULT, Stéphanie LUCAS, Sébastien MEDARD, Géraldine PARRAIN

EXCUSÉS : néant

ABSENTS : néant

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Louise BELLEIL

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL